

RÉSOLUTION N° 4

**Remerciements aux Membres et partenaires qui accordent à l'OIE  
des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE  
et à la mise à disposition de personnels**

Après avoir pris connaissance des contributions volontaires et des subventions dont a bénéficié l'OIE en 2017 et des réunions organisées par l'OIE en 2017,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

À la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

1. À l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irak, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Liban, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, le Panama, le Qatar, le Royaume-Uni (*Fleming Fund*), la Russie et la Suisse ;

À la Banque mondiale, l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union européenne (Commission européenne et Parlement européen) ;

À l'Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires du bétail (GALVmed), la Confédération internationale des sports équestres, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Fonds Hachémite, le *PEW Charitable Trusts*, le *Royal Veterinary College*, la Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux, le *St Jude Children's Hospital* et le *World Horse Welfare* ;

pour leur versement de contributions volontaires ou de subventions destinées à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2017.

2. À l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Argentine, l'Autriche, le Belarus, la Belgique, le Bhoutan, la Bosnie-Herzégovine, le Brunei, la Bulgarie, le Cambodge, le Cameroun, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), la Corée (Rép. de), les Émirats Arabes Unis, l'Ex-rép. youg. de Macédoine, les Fidji, la Géorgie, la Guatemala, l'Indonésie, le Japon, la Jordanie, le Kirghizistan, le Laos, la Lettonie, le Liban, le Malaisie, la Moldavie, la Mongolie, le Myanmar, la Namibie, l'Ouzbékistan, le Panama, le Paraguay, les Philippines, la Russie, le Rwanda, la Slovénie, la Suisse, le Swaziland, le Tadjikistan, la Tanzanie, la Thaïlande, le Togo, la Tunisie, la Turquie, l'Uruguay et la Zambie ;

pour leur contribution à l'organisation de conférences régionales, de séminaires et d'ateliers régionaux de l'OIE tenus en 2017.

3. À l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Corée (Rép. de), les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni ;

pour la mise à disposition de personnels rémunérés directement par leur pays et destinés à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2017.

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2018  
pour une entrée en vigueur au 25 mai 2018)